



Carburants propres > Incitation aux véhicules propres

Parking gratuit pour les véhicules propres

Bourges (Cher)



*La municipalité montre elle-même l'exemple en matière de véhicules propres.
(photo : ville de Bourges)*

Afin d'encourager les utilisateurs de véhicules propres et limiter la circulation des autres types de véhicules, la Ville de Bourges a décidé de mener une politique de stationnement incitative : les véhicules propres bénéficient du stationnement temporaire gratuit (1h30) sur presque tous les parkings municipaux.

Date de lancement du projet : septembre 2006

Porteur du projet : ville de Bourges

Population : 72 500

Contexte :

Bourges se trouve à quelques kilomètres du centre géographique de la France. Préfecture du département du Cher, Bourges est la 3^e ville de la Région Centre.

Depuis 2002, la Ville s'est engagée avec les habitants dans un contrat environnemental, afin de préserver le cadre de vie. Il s'agit d'un engagement de principe entre les différents acteurs de la Ville de Bourges. Il se caractérise par de multiples engagements au quotidien, dans la durée, afin d'adopter des pratiques responsables et susciter la mobilisation. Ce contrat a donné place depuis 2005 à un véritable Agenda 21 (www.ville-bourges.fr, rubrique Agenda 21).

Dates clés :

- 2002 : signature du contrat environnemental de Bourges.
- 30 juin 2006 : délibération du conseil municipal.
- été 2006 : rédaction des arrêtés municipaux.
- 1^{er} septembre 2006 : mise en place effective.

Objectifs :

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en encourageant l'utilisation de véhicules propres.

Sensibiliser la population à propos des conséquences des déplacements sur le réchauffement climatique

Points forts :

- Incitation sans contrainte.
- Les personnes faisant un effort en achetant un véhicule respectueux de l'environnement sont récompensées (stationnement gratuit).

Points faibles :

- Difficile d'estimer le nombre de personnes visées par la mesure.

Principes :

Afin d'encourager les utilisateurs de véhicules propres et limiter la circulation des autres types de véhicules, la Ville de Bourges a décidé de mener une politique de stationnement incitative. Elle mène une expérimentation sur une nouvelle tarification pour le stationnement temporaire : les véhicules propres bénéficient du stationnement temporaire gratuit (1h30) sur l'ensemble des



Le développement durable, c'est possible !

parkings municipaux (excepté le parking de l'Hôtel Dieu) ; et les voitures de moins de 3 mètres du demi tarif.

Dans ce dispositif, on considère comme véhicules propres :

- les véhicules fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié (GPL),
- les véhicules roulant au Gaz naturel véhicule (GNV),
- les voitures bicarburant / hybrides, combinant l'énergie électrique à une autre énergie de type essence ou gazole
- les véhicules électriques

Par ailleurs, la municipalité montre elle-même l'exemple en matière de véhicules propres : sur les 241 véhicules qui composent le parc automobile de la Ville, 10% sont des véhicules propres (15 véhicules électriques, 8 véhicules roulant au GPL, 2 voitures hybrides, 1 scooter électrique prochainement en circulation).

En plus de vélos tout terrain utilisés par la Police Municipale, 3 vélos électriques sont à la disposition des agents pour leurs déplacements.

Résultats en matière de...

* Environnement :

- incitation à l'utilisation de carburants propres
- réduction des polluants automobiles et des gaz à effet de serre

* Economie :

- faible coût de l'opération (création des disques)

Clés de la réussite

- Communication pour toucher tous les propriétaires de véhicules propres.
- Communication pour expliquer la démarche et inciter les personnes qui changent de véhicules à intégrer la prise en compte de l'environnement dans leur choix.

Chiffres clés

10 % de véhicules propres dans le parc automobile de la ville.

Coûts

Coût de création des disques horaires.

Perspectives de développement :

Le critère de carburant propre est pris en compte dans les commandes de nouveau matériel.

Contacts

Hôtel de Ville

11, rue Jacques Rimbault, BP 628

18020 BOURGES CEDEX

Tél. : 02 48 57 80 00

Communication : Nicolas Varin

Email : dircom@ville-bourges.fr

Anne BILLANT

Chargée de Mission, Direction de l'Ecologie et du Développement Durable

Tél. : 02 48 57 82 38

Email : anne.billant2@ville-bourges.fr